



CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 08 DÉCEMBRE 2014
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	02/12/2014
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	23
Absents :	06
Dont Procuration :	05
Vote à la majorité	
Pour :	28
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Quatorze, le lundi 08 décembre, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 7^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 2 décembre 2014.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – Mme MARCIN Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès (arrivée à 18H58) – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. LIBER Jean-Luc – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(23)

REPRESENTÉS : M. RENIER Renaud, 3^{ème} Adjoint (ayant donné procuration à Mme MARCIN Dany) – Mme HATILIP ROCH Achille, 8^{ème} Adjointe (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à Mlle LAROCHELLE Laurence) – Mme DEGLAS Louisiane (ayant donné procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – M. EDAU François (ayant donné procuration à M. SACILE Serge).....(5)

ABSENT : M. NOEL Jean-Philippe.....(1)

Les 23 conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Philippe RENIER à été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

02

**APPROBATION DE L'ADHESION
 DE LA COMMUNE D'ANSE-BERTRAND AU SIPS**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17 ;
- Vu la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages de la Guadeloupe (SIPS) ;
- Considérant la volonté de la commune d'Anse-Bertrand d'adhérer au SIPS qui compte actuellement 24 communes membres ;

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Emet un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Anse-Bertrand au Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages de la Guadeloupe (SIPS).

Article 2 : Approuve le nouveau périmètre du Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages de la Guadeloupe (SIPS) à 25 communes adhérentes suivantes : Abymes, Anse-Bertrand, Baillif, Bouillante, Capesterre Belle-Eau, Capesterre de Marie-Galante, Deshaies, La Désirade, Gosier, Goyave, Grand-Bourg, Moule, Petit-Bourg, petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Pointe-Noire, Port-Louis, Sainte-Anne, Saint-Claude, Saint-Louis, Sainte-Rose, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières et Vieux-Habitants.

Article 3 : Autorise le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à notifier cette décision :

- Au préfet au titre du contrôle de légalité ;
- Au Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages de la Guadeloupe (SIPS).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

21 JAN. 2015

La publication et/ou la notification le

22 JAN. 2015

